

Faut-il encore renforcer la législation du travail pour remédier à ces écarts ? Cette législation du travail est-elle suffisamment connue ? Faut-il s'inspirer de l'enquête réalisée au Québec pour établir une nouvelle classification professionnelle des métiers hautement féminisés et appliquer le principe « un salaire égal pour un travail de valeur comparable » ?

UNE DÉMOCRATIE PLUS INCLUSIVE QUI DOIT PRIVILÉGIER DE NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE

• Une plus grande représentation des femmes dans les médias, mais...

Le récent rapport de l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), publié le 8 mars 2020, précise que cette amélioration ne signifie pas dans le même temps une amélioration du temps de parole accordé aux femmes. Il faut poursuivre les efforts réalisés afin de mettre fin à cette logique d'apparence : « Représenter sans écouter ».

• Les femmes encore largement sous-représentées en politique

A peine 20 % des maires sont des femmes, dont le quart dans des villes de plus de 100 000 habitants. Elles ne conduisent que quatre régions et n'ont dirigé que deux des principales listes aux européennes de 2019.

En dépit des progrès aux législatives, sous la contrainte, les femmes ne représentent encore que 38 % des députés et 33 % des sénateurs.

Aucune femme n'a été présidente de la République et les candidatures à ce poste sont encore limitées même si cela évolue. Une seule femme Premier ministre et seulement pour dix mois. Aucune n'a jamais dirigé le Sénat, ni l'Assemblée, ni même le Conseil constitutionnel, la Cour des comptes

ou le Conseil économique, social et environnemental (Cese). A ce jour, une seule femme a été ministre des Finances, des Affaires étrangères ou de l'Intérieur.

Faut-il prendre de nouvelles mesures législatives pour combattre cette sous-représentation ? Quelles formes de participation citoyenne pourraient favoriser une plus grande participation des femmes ? Pensez-vous que notre société soit prête à faire accéder les femmes à tous les postes de responsabilités (présidence de la République comprise) ?

VENEZ EN DÉBATTRE AVEC NOUS !

La LDH a quelques idées sur ces questions, elle aide en de nombreux lieux à les mettre en œuvre. Partout ses militantes et militants sont disposés à en débattre avec vous. Rencontrez-nous pour cela.

POUR ALLER PLUS LOIN

- « Comprendre les chiffres pour mieux défendre les femmes et les enfants victimes de violences sexistes et sexuelles », site du collectif Nous Toutes : <https://www.noustoutes.org>
- « L'évolution des droits des femmes : chronologie », site « Vie publique » : <https://www.vie-publique.fr>
- Rapport du Cese « Crise sanitaire et inégalités de genre » (mars 2021).

ÉLECTIONS 2022

DROITS
DES FEMMES



Le dernier quinquennat a exacerbé certains travers de notre système, porté des atteintes graves à nos libertés fondamentales tandis que, dans le même temps, des pans entiers de la population, notamment les plus jeunes, ont été fragilisés.

Si, pendant la pandémie, les politiques publiques ont permis de soutenir les secteurs les plus en difficulté, les personnels sanitaires et les premiers de « corvée » se sont retrouvés en première ligne, sans pour autant en recueillir une vraie reconnaissance.

Un tel contexte confirme que les campagnes électorales nationales sont un moment opportun pour interroger l'état de notre société et de notre République, pour débattre de l'avenir.

Un système institutionnel de moins en moins démocratique

Durant ce quinquennat, la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul s'est accélérée. La pandémie a été prétexte à un renforcement de fonctionnements autoritaires et infantilisants pour l'ensemble de la population.

Avec de nouvelles instances, comme le « Conseil de défense » aux délibérations secrètes, les institutions démocratiques ont été contournées et le Parlement a été totalement marginalisé dans son rôle de législateur.

Quant aux contre-pouvoirs, éléments décisifs contre l'autoritarisme et le pouvoir personnel, ils ont vu leurs avis balayés d'un revers de main. Aujourd'hui, nos institutions sont plus que jamais déstabilisées et il est temps de redonner souffle au fonctionnement démocratique du pays.

Un Etat de droit mis à mal par des états d'exception

L'état d'urgence sanitaire a été indéfiniment prolongé, après un état d'urgence sécuritaire lui-même plusieurs fois reconduit. Les dispositions d'exception sont de fait et de droit devenues la norme. Le gouvernement et les préfets ont tout pouvoir, dénaturant toujours un peu plus l'Etat de droit.

En matière de libertés, ce quinquennat a été marqué par une répression catastrophique du mouvement des « gilets jaunes ».

La loi relative à la sécurité globale a permis une extension des compétences de la Police nationale

aux polices municipales, ouvert la voie à une surveillance généralisée de l'espace public, limité la diffusion d'images captées lors des manifestations, portant ainsi atteinte à la liberté de la presse.

Des comportements policiers très éloignés des principes républicains continuent d'être tolérés, voire soutenus au plus haut niveau de la hiérarchie.

Une société rongée par les inégalités

Au cours de ce quinquennat, les inégalités se sont encore creusées, la précarité s'est aggravée et la paupérisation s'est accrue.

Toujours plus nombreux sont celles et ceux qui survivent grâce aux associations caritatives, qui dorment dehors ou n'ont pas de logement décent. Au moment où la cherté de la vie quotidienne explose, les retraites, les minima sociaux et le smic sont à peine revalorisés. Une nouvelle réforme de l'assurance chômage se met en place avec l'objectif de diminuer les droits de plus d'un million de demandeurs d'emploi, les renvoyant au désespoir, à l'angoisse et à la colère.

Dans le même temps, les discours de haine, de racisme et d'exclusion se banalisent et les actes racistes et antisémites se font plus violents ; les discriminations perdurent, l'accueil des exilés dépend non plus du droit mais d'une vision politique différente selon le pays d'où l'on vient. Autant d'éléments qui témoignent de la diffusion des idéologies d'extrême droite.

Les campagnes présidentielles et législatives : des temps de débat collectif pour construire notre société de demain

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) appelle les citoyennes et les citoyens, toutes les forces vives de notre pays à se saisir du temps de la campagne électorale pour dire leur mot, contribuer à élaborer des réponses aux questions qui nous sont collectivement posées. Elle les appelle à inventer, ensemble, les bases d'un changement favorable à la justice sociale, facteur d'espoir et de confiance dans le présent comme dans l'avenir. Il s'agit bien d'une étape dont l'enjeu est la construction, ensemble, d'une société solidaire, égale et fraternelle, assurant à toutes et à tous l'ensemble des droits qui sont au cœur de l'idéal républicain.

DES DROITS ENRICHIS

MAIS ENCORE FRAGILES

• **Depuis 1944, les droits des femmes ont beaucoup progressé, notamment grâce à l'action des mouvements féministes.** Ces droits incluent les droits sexuels et reproductifs, le droit à la santé, le droit au travail et à la sécurité économique, les droits politiques mais aussi le droit à la liberté de disposer de son corps.

• **La plupart de ces droits sont protégés** aux niveaux européen et international. Deux instruments juridiques doivent être cités :

• la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite « Convention d'Istanbul »), adoptée le 7 avril 2011 et entrée en vigueur le 1^{er} août 2014 ;

• la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (la Cedef, ou la Cedaw en anglais), adoptée le 8 décembre 1979 et ratifiée par la France en 1983.

• **Ces droits demeurent encore fragiles.**

De nombreux travaux sur les inégalités de genre (notamment ceux du Conseil économique, social et environnemental portant sur l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19) ont révélé que la pleine effectivité des droits reconnus par la loi n'était pas encore au rendez-vous. La promotion de la reconnaissance et de la garantie de ces droits est donc toujours à mener. Ce travail doit s'inscrire dans un combat plus global pour l'égalité réelle, contre le patriarcat et ses corollaires : les discriminations, la précarisation, les violences multiples.

• **La persistance des préjugés.** Même si nous assistons à une évolution des

mentalités ces dernières années, les préjugés sexistes, la représentation stéréotypée de la femme objet, le plafond de verre et les inégalités dans de nombreux domaines persistent. Les jouets offerts aux enfants continuent d'être genrés.

LA LIBERTÉ DES FEMMES

EST ENTRAVÉE PAR LE CONTRÔLE

EXERCÉ SUR LEUR CORPS

• **Les féminicides restent une réalité dans notre société**

Beaucoup de ces féminicides surviennent au moment d'une séparation, c'est à dire au moment où les victimes souhaitent affirmer une certaine liberté.

En 2020, 120 féminicides sont à déplorer. Cette même année, la France a assisté à une explosion des cas de violences envers les femmes, prisonnières chez elles avec leurs bourreaux (44 235 appels au 3919 pendant le confinement, précise le site « Vie publique »).

L'accueil des femmes par les forces de l'ordre reste à améliorer. Ainsi, certaines enquêtes révèlent que, dans près de la moitié des cas, il n'a jamais été demandé à la personne accueillie si elle se sentait menacée¹.

Les lieux permettant de mettre en sécurité les femmes menacées de violences sont encore en nombre insuffisant.

Comment mieux prévenir les violences sexistes et sexuelles ? Quel rôle peut jouer l'éducation des garçons ? En quoi la permanence de certains stéréotypes favorise-t-elle cette violence ?

Comment l'école (dans les pratiques qu'elle met en œuvre, dans ses programmes, etc.) pourrait-elle participer à la prévention des violences ? De quel(s) enseignement(s) cela devrait-il relever ?

Une obligation de formation au niveau de l'accueil et de l'investigation pourrait-elle être opportune ?

Comment faire le cas échéant pour que cette formation soit adaptée aux différentes situations (par exemple pour les cas des violences envers les femmes en situation de handicap) ?

• **La liberté de disposer de son corps reste un terrain de conquête**

Compte tenu de la fermeture de certains centres hospitaliers et des difficultés rencontrées par le Planning familial, l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) continue d'être difficile pour de nombreuses femmes. Ainsi, chaque année, 3000 à 4000 femmes qui veulent avorter sont encore contraintes de se rendre à l'étranger (chiffre 2020).

Le Parlement vient de porter à 14 semaines le délai auquel l'IVG est autorisée (12 semaines auparavant).

Si la loi prévoit 3 séances annuelles sur l'éducation à la sexualité, les enquêtes révèlent que cette éducation porte trop peu sur la sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes pour ne retenir que le volet biologique de la question². Par ailleurs, les enseignants ne peuvent pas toujours compter sur le soutien de leur hiérarchie quand certains parents contestent l'opportunité de cette éducation.

L'éducation à la contraception repose essentiellement sur le travail d'associations et des bénévoles qui les composent.

L'accès aux soins et à l'hygiène représente un enjeu essentiel pour l'autonomie des femmes en période ordinaire comme en période de crise.

Le délai autorisé pour l'IVG doit-il être encore allongé ?

Dans quelle mesure la contraception masculine doit-elle être développée et promue au sein des établissements scolaires ?

Est-il opportun de reconnaître la gratuité des protections périodiques pour toutes les femmes ? L'endométriose doit-elle être reconnue comme une affection longue durée ?

UNE ÉGALITÉ FEMME-HOMME

QUI RESTE ENCORE À CONSTRUIRE

DANS LA SPHÈRE SOCIALE

• **Les femmes continuent à avoir une double journée**

Depuis 2003, l'évolution du partage des tâches dans la sphère privée semble au point mort : 80 % des femmes font la cuisine ou le ménage au moins une heure chaque jour, contre 36 % des hommes.

Deux tiers du temps travaillé par les hommes est rémunéré. Chez les femmes c'est le contraire : elles passent deux tiers de leur temps travaillé à faire gratuitement ce qu'on appelle depuis 1970 du « travail domestique ».

Surtout, le détail montre que ce sont plutôt les tâches les plus répétitives, les moins créatives, et celles qui reviennent le plus fréquemment qui incombent aux femmes.

Comment parvenir à une meilleure égalité au sein de la cellule familiale ? Les pouvoirs publics devraient-ils mener des campagnes de sensibilisation sur ce sujet ?

• **L'égalité professionnelle reste un combat :**

Près de 83 % des femmes âgées de 25 à 49 ans étaient actives, en emploi ou au chômage en 2017, contre 93 % des hommes.

Une étude de l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) montre qu'une personne sur quatre continue à penser que les hommes devraient être prioritaires sur les femmes pour trouver un emploi en période de crise économique.

Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes perdurent. Dans le secteur privé, les femmes salariées gagnent en moyenne 20 % de moins que les hommes en équivalent temps plein et à compétence égale, 5 % en moins. Ces écarts salariaux reflètent la répartition différenciée des hommes et des femmes dans l'emploi.

1. https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/SYNTHESE_etude_commissariat_VFF_version_septembre.pdf

2. https://www.noustoutes.org/ressources/Dossier_de_presse_Education_a_la_sexualite.pdf